

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est un événement **exceptionnel** d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique...) ou humain, qui cause de très graves dommages à un nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité, il nécessite une situation de crise et l'organisation des secours demande une grande mobilisation des personnes et des services.

POURQUOI UN PLAN PARTICULIER ?

Justement **pour faire face à la gravité** d'une situation d'accident majeur en attendant les secours.

Ce plan doit répondre aux questions suivantes :

- quand déclencher l'alerte ?
- comment déclencher l'alerte ?
- quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ?
- comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- quels documents et ressources sont indispensables ?

QUELS TYPES DE RISQUES MAJEURS ?

Ils sont regroupés en 4 familles :

- risques naturels liés à la météo : tempête, vents fort, inondations...
- risques technologiques : risque nucléaire (centrale de Golfech) et risque chimique (site Isochem et esso saf)
- risques liés au transport de marchandises dangereuses.
- Intrusion extérieure - attentat

L'ALERTE ?

En cas de risque, l'alerte et la fin d'alerte sont déclenchées par le Préfet, par le Maire ou directement par le Chef d'Etablissement du Collège.

Alerte : 3 sirènes séparées par 5 secondes

fin d'alerte : sirène en continue

cas alerte intrusion-attentat: 5 sirènes séparées par 5 secondes

COLLEGE DES PONTS JUMEAUX

PPMS

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

*Consignes et informations
A l'intention
Des personnels*

L'ensemble des personnels de la communauté scolaire est concerné par le Plan Particulier de Mise en Sûreté en cas de risque majeur (PPMS)

Il a pour objet de soustraire les personnes aux phénomènes extérieurs dangereux qu'ils soient visibles ou invisibles.

Il doit être suivi immédiatement par tous.

Chacun doit être, en cas de crise, le guide et le modèle auprès des élèves.

*La mise en place du Plan de mise en sûreté **prévaut sur toutes les autres fonctions.***

CONSIGNES A SUIVRE A L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE particulier au PPMS

➡ *si vous avez des élèves en responsabilité, conformez-vous aux consignes affichées dans la salle*

➡ *si vous n'avez pas d'élèves, rejoignez l'administration afin que le Chef d'établissement vous attribue une mission. En cas d'intrusion-attentat, appliquez les consignes.*

Consignes pour l'encadrement des élèves :

- rassurez-les
- dans la classe, demandez aux élèves de fermer les volets, de positionner les tables et chaises empilées côté fenêtres pour faire de l'espace (en cas de tempête ou nuage toxique).
- Faites asseoir les élèves bien regroupés par classes (pas de mélange d'élèves) en exigeant le calme et de la discipline.
- Interdisez l'usage du téléphone portable.
- Faites l'appel des élèves, signalez toute anomalie (absence, blessé ...) pour le remettre au correspondant de secteur.
- Attendez les instructions qui vous seront données par le Chef d'établissement ou par vos correspondants de secteur.

Ces consignes précédentes doivent être rapidement exécutées.

Ensuite, organisez et gérez l'attente de fin de crise dans le calme.

La fin d'alerte sera décidée par le Chef d'établissement.